



Charte d'engagement

Préambule

Vu l'appel à projets « Campus des métiers et des qualifications » publié le 14 décembre 2018

Vu l'arrêté du 26 septembre 2019 relatif au cahier des charges national pour l'obtention ou le renouvellement du label « campus des métiers et des qualifications »

Vu le dossier déposé auprès du comité d'experts du PIA 3 dans le cadre de l'Appel à Projets « Territoires d'Innovations pédagogiques » par l'Ensaama en tant que « porteur de projet » (tel que désigné ci-après),

Vu le dossier déposé auprès du comité d'expert de la labélisation des campus des métiers et qualifications par l'Ensaama en tant que « porteur de projet » (tel que désigné ci-après),

Vu la décision du Premier ministre en date du 20 janvier 2020 relative à l'attribution du PIA3

Vu la décision du comité d'experts relative à la labellisation « Excellence »

Est créé un Campus d'excellence consacré aux métiers d'art et aux métiers du design nommé « Campus des métiers d'art et du design, Paris – Manufactures des Gobelins ».

La création des campus d'Excellence des métiers et des qualifications est portée conjointement par les ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du travail et de l'économie. Les Campus se construisent avec les acteurs économiques d'un territoire pour former les jeunes aux métiers de demain.

Le Campus est un lieu de formation et d'innovation au plus près des entreprises. Il repose sur le triptyque :

1. Soutenir le développement d'une filière porteuse d'avenir
2. Maintenir des compétences dans un territoire
3. Améliorer l'excellence de la formation

Chaque campus réunit, à l'échelle d'une région :

- des établissements scolaires (lycées généraux, technologiques et professionnels)
- des établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles, etc.)
- des centres de formation d'apprentis (CFA)
- des organismes de formation initiale ou continue (Greta, etc.)
- des laboratoires de recherche
- des entreprises
- des associations et syndicats professionnels

Un **financement du Programme d'investissements d'avenir (PIA) "Campus des métiers"** permet de soutenir les projets répondant aux cahiers des charge de l'appel à projet. Les subventions du PIA pourront atteindre au maximum 50% des dépenses éligibles du projet, le reste étant pris en charge par les partenaires. Ces financements sont pris en charge par la Caisse des dépôts et consignation (CDC). Les partenaires privés contribuent à hauteur de 30% ce qui garantit leur implication dans le projet.

Table des matières

Article 1 – Objet de la Charte	4
Article 2 – Principes partagés	4
2.1 – Enjeux	4
2.2 – Objectifs et les actions	5
2.3 – Acteurs	5
2.3.1 L'établissement porteur	5
2.3.2 Les membres du consortium	5
2.3.3 Les partenaires du Campus des métiers d'art et du design	6
Article 3 – Les instances de gouvernance et de pilotage	6
3.1 - Rôle et composition des instances	6
3.2 - Moyens	7
Article 4 – Rôle et engagement des parties	7
4.1 - Contributions du Campus des métiers d'art et du design – Paris, Manufactures des Gobelins	7
4.2 - Engagements des adhérents	8
Article 5 – Communication	9
Article 6 – Évaluation du partenariat	10
Article 7 – Durée du partenariat	11
Annexe 1 – Rôle et composition des instances	12
Le Comité d'Orientation Stratégique (COS)	12
Le Comité de Pilotage Stratégique (COPIL)	13
Le Comité Technique (COTECH)	13
L'équipe de direction	14
Annexe 2 - Marques et logotypes	16

Article 1 – Objet de la Charte

La présente charte vise à concrétiser les relations entre les signataires sur la base de principes partagés, en respectant l'indépendance, les places et les rôles de chacun.

Le renforcement du partenariat entre les membres du Campus vise à promouvoir et à mettre en œuvre des actions de qualité au service des objectifs partagés par l'ensemble des signataires.

Les partenaires du Campus des métiers d'art et du design, Paris – Manufactures des Gobelins, expriment par la présente charte leur volonté de promouvoir et de mettre en œuvre un projet dont l'ambition prioritaire est d'accompagner les formations de la voie professionnelle vers l'excellence et de valoriser l'attractivité des formations pour garantir la pérennité des métiers d'art et du design et accroître l'employabilité. Il accompagnera la réforme de la voie professionnelle, en construisant avec les établissements et les équipes pédagogiques des dispositifs pédagogiques innovants, s'appuyant sur la transdisciplinarité et l'hybridation, et en renforçant les liens avec les formations post-bac et les entreprises pour construire des parcours favorisant l'insertion professionnelle pour tous. Il permettra également de renforcer les liens avec la recherche, d'accompagner et de développer un véritable espace d'expérimentation et d'innovation dans les métiers d'art et le design au service des acteurs économiques de la filière.

Porté par le rectorat de Paris et la Région Ile-de-France, le campus est incarné :

- géographiquement par un site emblématique au sein de la Manufacture des Gobelins au Mobilier national
- administrativement par un consortium de 9 partenaires
- juridiquement par un établissement porteur l'Ensaama qui est mandaté par les membres du consortium pour représenter le réseau.

Article 2 – Principes partagés

2.1 – Enjeux

Il existe une réelle convergence économique et professionnelle des métiers du design et des métiers d'art à travers les objets qu'ils considèrent et la place que les deux champs professionnels accordent à la compétence technique et à la dimension artistique et créative de leur pratique. Ils sont susceptibles d'intervenir dans les mêmes champs économiques et plus particulièrement, mais pas exclusivement, dans l'industrie du luxe et avec tous les secteurs de production à haute valeur ajoutée ou porteurs d'innovation. L'association des professionnels dans leurs pratiques, depuis leur propre terrain d'expertise, est une source constante d'innovation et d'enrichissement réciproque.

La présence du Campus d'Excellence offre un partenaire privilégié aux opérateurs publics, aux entreprises, et aux organisations professionnelles et contribue à rendre visibles et lisibles les métiers d'art et du design pour l'ensemble des acteurs de l'économie française face à la dispersion des professions et des formations dans de multiples spécialités.

Ce rapprochement des compétences et des énergies facilite ainsi la reconnaissance de la spécificité de ces professions, permet le décloisonnement et accroît les interactions entre les

organismes de formation et la sphère économique afin d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

2.2 – Objectifs et les actions

Afin de répondre aux enjeux de développement de la filière, les partenaires s'engagent dans la réalisation de quatre objectifs prioritaires :

- Promouvoir et valoriser les métiers et les formations d'excellence aux métiers d'arts et en design à l'échelle nationale et internationale
- Développer et adapter les formations en cohérence avec les perspectives économiques et sociales pour construire des parcours de réussite pour tous les publics
- Faciliter l'insertion professionnelle tout au long de la vie et renforcer les échanges et les partenariats entre organismes de formation et acteurs économiques
- Renouveler les pratiques professionnelles et accompagner le développement des formations et des entreprises par la recherche, l'innovation et l'évolution des compétences.

Pour atteindre ces objectifs, les Campus des métiers d'art et du design, Paris – Manufactures des Gobelins mettra en œuvre un plan d'action sur 10 ans dont la mise en œuvre est présentée chaque année aux instances de pilotage.

2.3 – Acteurs

2.3.1 L'établissement porteur

L'Établissement porteur est l'Ensaama (École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art). Il est l'intermédiaire entre les partenaires et la CDC pour rendre compte de l'état d'avancement du projet, pour assurer la diffusion des documents et plus généralement, pour relayer toutes les questions, en particulier financières, entre les différents organismes financeurs et les partenaires liées à l'exécution du projet.

L'Établissement porteur est notamment chargé de :

- Mobiliser et gérer les ressources financières apportées par le PIA et la Région Ile-de-France pour l'exécution du projet
- Assurer la transmission des informations relatives au projet entre les partenaires
- Établir les comptes rendus intermédiaires d'avancement et de fin de projet

2.3.2 Les membres du consortium

En réponse au cahier des charge de l'appel à projet « Territoires d'innovation pédagogique » un consortium de partenaires a été créé associant des organismes de formation et des institutions impliquées dans la promotion des métiers et le développement de l'emploi dans les filières des métiers d'art et du design.

Les membres de ce consortium sont les suivants : l'Ensaama - le Lycée Lucas de Nehou - le Lycée Hector Guimard – le LPMA Boule – le Greta CDMA – le CNAM – l'EnsAD – les Ateliers de Paris – l'INMA.

Les membres du consortium ont conclu dans ce cadre un accord pour les besoins de la réalisation du Projet.

L'établissement porteur est expressément mandaté aux termes de l'Accord de Consortium pour agir au nom et pour le compte des membres. Il reversera aux membres la part de la subvention du PIA qui leur revient aux termes de la Convention. Il est précisé que la réalisation des actions notifiées conditionne le versement du solde de la Subvention.

2.3.3 Les partenaires du Campus des métiers d'art et du design

En réponse au cahier des charge de l'appel à projet « Territoires d'innovation pédagogique », les établissements, organismes professionnels, associations et entreprises suivantes ont manifesté leur intérêt pour le projet et leur souhait de s'engager à contribuer à l'élaboration des programmes et à la construction des actions en mobilisant leur propres moyens et ressources. Ils ont témoigné de leur participation par la production d'une lettre d'intérêt.

Les partenaires sont les suivants :

<p><u>Organismes de formation</u></p> <p>Lycée Auguste Renoir Lycée Brassai Lycée Corvisart-Tolbiac Lycée d'Alembert Lycée Dorian Lycée Diderot Lycée Léonard de Vinci Lycée l'Initiative Lycée Maximilien Vox Lycée Octave Feuillet Lycée Paul Poirret Lycée Turquetil CFA La Bonne Graine ENS PARIS-SACLAY HESAM Université École Bleue École Bouille École Camondo École Estienne École Duperré EPSAA Haute école de la Joaillerie</p>	<p><u>Institutions culturelles</u></p> <p>Mobilier national Musée des arts décoratifs Cité de la Céramique de Sèvres Académie de l'Opéra</p> <p><u>Organisations professionnelles</u></p> <p>Ameublement Français UNAMA (Union national de l'artisanat des métiers de l'ameublement) Chambre syndicale du vitrail CRMA Ile-de-France (Chambre régionale des métiers et de l'artisanat) CCI Paris</p> <p><u>Acteurs publics</u></p> <p>Crous de Paris Mairie de Paris (DAE)</p>	<p><u>Incubateurs et Tiers lieux</u></p> <p>Ateliers de Paris Pépité Hesam Incubateurs du CNAM Design Spot Paris-Saclay</p> <p><u>Entreprises partenaires</u></p> <p>Comité Colbert Hermès IME-LVMH</p> <p><u>Fondations et mécènes</u></p> <p>Fondation Culture et Diversité Fondation Michelangelo</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

D'autres partenaires sont susceptibles d'adhérer au Campus durant le déroulement du projet. Leur adhésion sera soumise à l'accord du Comité d'OrientatIon Stratégique du Campus et fera l'objet d'une présentation au Comité par les demandeurs. La demande sera instruite selon des critères arrêtés par le COS. Après avis favorable, la demande sera conditionnée par la signature de la charte et donnera lieu à la rédaction d'un additif à la liste des membres.

Article 3 – Les instances de gouvernance et de pilotage

Les instances du Campus des métiers d'art et du design, Paris – Manufactures des Gobelins, sont placées sous la gouvernance conjointe du Recteur de la Région académique d'Ile-de-France, Recteur de l'Académie de Paris, Chancelier des Universités et de la Présidente de la Région Ile-de-France. Elles sont composées du COS (Comité d'OrientatIon Stratégique), du COPIL (Comité de Pilotage), et de l'équipe de Direction incarnée par le Directeur du campus, directeur de l'Ensaama, établissement porteur du projet, et le Directeur Opérationnel.

3.1 - Rôle et composition des instances

Confère Annexe

3.2 - Moyens

Le financement du Campus a plusieurs origines :

- Les moyens mis à disposition par l'Académie de Paris
- La subvention attribuée par la Région Ile-de-France
- Le financement du PIA
- La collecte de taxe d'apprentissage
- Le fléchage des contributions des OPCO et des branches professionnelles
- La mise à disposition des espaces par le Mobilier national
- Une contribution volontaire des partenaires et des collectivités sur la base du projet dans son ensemble ou sur des projets spécifiques
- Le mécénat et les dons

La mise en place d'un financement complémentaire par le moyen du versement d'une adhésion par les partenaires du Campus pourra être envisagée.

L'établissement porteur, l'Ensaama est le bénéficiaire de ces financements. Il a la responsabilité de leur mise à disposition au service du projet en application du budget présenté annuellement au COS. L'établissement a la responsabilité du reversement aux membres du consortium des financements qui leur sont délégués pour la réalisation des actions qui leur incombent en application de l'accord de consortium signé entre les membres.

Le gestionnaire de l'Ensaama, élabore le budget et assure sa gestion selon le mode de comptabilisation des ressources spécifiques.

Le conseil d'administration de l'établissement porteur vote le budget. Le gestionnaire de l'Ensaama paie les dépenses et encaisse les recettes. La comptabilité du campus sera tenue selon les règles du droit public s'appliquant aux EPLE, conformément aux dispositions du décret n° 2012-1193 du 26 octobre 2012 relatives à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement.

Article 4 – Rôle et engagement des parties

4.1 - Contributions du Campus des métiers d'art et du design – Paris, Manufactures des Gobelins

Le Campus s'engage à la réalisation de 4 objectifs prioritaires répondant aux enjeux de filière précisés dans l'Article 2 de la présente charte. Pour ce faire, il met en œuvre des actions répondant à 4 types de missions :

- Observer – organiser une veille et un conseil permettant l'anticipation et l'adaptation aux évolutions du secteur, informer les acteurs et le grand public
- Impulser – mettre en place des synergies intercycles, provoquer des situations de collaboration, faire émerger des projets et les animer
- Échanger – partager des savoirs et des savoir-faire tout au long des parcours de formation et accompagner le développement d'expérimentations technologiques et pédagogiques
- Promouvoir – faire connaître les formations et les métiers en France et dans le monde et contribuer au rayonnement du réseau des métiers d'art et du design

Le Campus des métiers d'art et du design – Paris, Manufactures de Gobelins coordonne ses actions et peut également venir en soutien d'actions collectives engagées par des partenaires adhérant au réseau.

Le Campus s'engage notamment à :

- Étudier toute demande de soutien ou d'accompagnement à une action à dimension collective partagée portée par l'un de ses adhérents
- Rendre visibles les actions menées par les partenaires auxquelles le Campus contribue ou relevant du rayonnement de la filière
- Faire bénéficier les partenaires de son réseau de contact au niveau du territoire régional et au-delà (autres campus au niveau national – contacts internationaux)
- Consulter les partenaires pour toute question relative à leur domaine d'expertise lors du développement de projets
- Mentionner le partenaire, sous réserve de son accord préalable, avec son nom et/ou son logotype, dans les outils de communication du Campus pour toute action à laquelle il est associé
- Mettre à disposition des partenaires les outils de communication du Campus et les ressources (matériauthèque, espaces co-working, fablab)

4.2 - Engagements des adhérents

Les partenaires s'engagent à :

- Prendre part aux comités de pilotage et à contribuer au travail conduit dans le cadre des groupes de travail menés par le COTECH.
- Consacrer le temps et les moyens nécessaires afin d'identifier les actions auxquelles ils pourraient prendre part
- Apporter dans le projet les contributions scientifiques, pédagogiques, techniques et/ou administratives par la mobilisation de personnels, de prestations de service externes, et/ou par la mise à disposition d'espaces ou d'équipements, nécessaires à la réalisation des actions dans lesquels ils auront engagé leur participation
- Affecter le personnel compétent et les ressources nécessaires à la bonne exécution des actions auxquelles ils sont associés, conformément à l'obligation de moyens qui aura été fixée dans le cadre concerté de la conception des actions répondant au plan d'action du Campus
- Respecter les conditions de communication précisées dans l'article 5.

Chaque partenaire évalue librement la mesure des besoins en termes de mobilisation de ressources humaines et de ses modalités de désignation.

Chaque partenaire est indépendant et agit en son nom propre et sous sa seule responsabilité.

Chaque partenaire s'interdit en conséquence de prendre tout engagement au nom et pour le compte d'un autre partenaire et fera son affaire des avances ou des fonds nécessaires au financement de sa contribution au projet dans les limites qu'il aura fixées et communiquées au Campus.

En outre, chaque partenaire demeure intégralement responsable de son personnel, ses prestations, ses produits et services, ainsi que de toute obligation fiscale ou sociale afférente.

Plus particulièrement, chaque partenaire emploiera et rémunérera ses collaborateurs sous sa responsabilité et supervision exclusive et devra veiller à ce que les membres de son personnel amenés à travailler dans les locaux d'un autre partenaire se conforment aux règles d'hygiène et de sécurité de ce partenaire.

Afin de permettre à l'établissement porteur de remplir ses obligations, tant au titre du présent accord que de la convention de financement entre la CDC et l'Ensaama, chaque partie s'engage à communiquer aux directeur de l'établissement porteur et directeur opérationnel du Campus :

- L'état d'avancement de sa part d'une action, selon une périodicité à définir d'un commun accord
- Toute difficulté susceptible de compromettre l'exécution normale d'une action
- Tout élément nécessaire à l'établissement des comptes-rendus intermédiaires d'avancement et de fin de projet
- Les indicateurs retenus par le COTECH à la demande de l'établissement porteur

Article 5 – Communication

Les partenaires sont autorisés à utiliser largement l'image de la marque et du logotype Campus des métiers d'art et du design, Paris – Manufactures des Gobelins dans le cadre d'opérations de communication concernant des activités liées aux enjeux et objectifs relevant des principes partagés dans le cadre de la présente charte sous réserve de ce qui suit :

- Le Mobilier national, dépositaire de la marque conserve l'entière propriété des droits exclusifs d'exploitation de l'ensemble des signes la distinguant et notamment des marques, dessins, modèles.
- Les logotypes et sigles devront respecter la charte graphique afférente (Annexe 1). Leur utilisation doit être conforme aux règles d'éthique en usage.

Les partenaires s'engagent à faire parvenir au Directeur Opérationnel du Campus leur logotype et charte d'identité visuelle et autorisent le Campus à utiliser gratuitement leur nom et éventuellement leur marques et logotypes, et tout autre signe distinctif utile à la réalisation des opérations de communication concernant les actions visées dans la présente charte sous réserve de ce qui suit :

- Chaque partenaire conserve l'entière propriété des droits exclusifs d'exploitation de l'ensemble des signes la distinguant et notamment des marques, noms de domaines, dessins, modèles et droits d'auteurs.
- Les logotypes et sigles devront respecter les chartes graphiques de chacune des parties. Leur utilisation doit être conforme aux règles d'éthique en usage.
- Les documents et supports comportant les logotypes, sigles et mentions relatives au partenariat devront être communiqués pour accord sous un délai minimum de 10 (dix) jours préalablement à leur diffusion à chacun des partenaires concernés pour information. (25 jours ouvrés pendant les mois de juillet et août). À défaut de réponse dans un délai de 6 (six) jours après la réception du communiqué, ce dernier sera réputé accepté. (25 jours ouvrés pendant les mois de juillet et août).

Tout projet de publication ou communication d'un partenaire, concernant tout ou partie d'une action portée par le Campus devra faire référence au concours apporté le Campus des métiers d'art et du design, Paris – Manufactures des Gobelins et mentionner l'Aide de l'État financée au titre du «**Programme d'Investissements d'Avenir**», sur tous les livrables ou productions, les panneaux, les supports électroniques, sites Internet et documents relatifs aux actions du Projet financées dans le cadre de la Convention CDC/Ensaama, en faisant figurer le logotype Campus des métiers d'art et du design, Paris – Manufactures des Gobelins, la marque Caisse des Dépôts, le logotype du « Programme d'Investissements d'Avenir » conformément à la charte graphique en annexe 1.

A cette fin, les Partenaires s'obligent à soumettre, dans un délai minimal de 15 (quinze) jours calendaires avant sa divulgation au public tout projet de publication ou communication relatif aux actions concernées, ou un résumé de celui-ci, par écrit ou par mail au Directeur Opérationnel du Campus des métiers d'art et du design, Paris – Manufactures des Gobelins. À défaut de réponse dans un délai de 10 (dix) jours après la réception du communiqué, ce dernier sera réputé accepté.

Dans le délai imparti, le Directeur Opérationnel peut demander au partenaire intéressé d'apporter des modifications à son projet de communication ou de reporter la publication ou la communication envisagée pour une durée à préciser, notamment si la publication ou communication porte sur des connaissances nouvelles impliquant également d'autres partenaires du Campus devant faire l'objet d'une protection par la Propriété Intellectuelle ou si les copropriétaires de ces connaissances nouvelles expriment le souhait de garder secret le savoir-faire considéré en vue d'une exploitation à des fins commerciales qui devra être justifiée.

Le présent engagement s'impose aux partenaires pour toute la durée du projet.

Article 6 – Évaluation du partenariat

Le Campus met également en place un dispositif d'auto-évaluation qui permet un pilotage optimal du Projet par l'établissement porteur, le consortium et l'ensemble des Partenaires et concourt également à l'évaluation globale de l'action Territoires d'Innovation Pédagogique.

Ces évaluations s'appuieront sur les tableaux de bord et de suivi élaborés par le COTECH et permettront notamment :

- D'informer le COS sur le déroulement global du projet et ses effets
- De relancer les partenaires sur les remontées d'informations
- D'assurer que le calendrier et le plan d'action et que les engagements de financement sont suivis
- D'alerter sur les difficultés rencontrées par les uns et les autres et déclencher le cas échéant des mesures correctives
- De rédiger les bilans annuels d'activité à destination du Comité de suivi mis en place par la CDC

La Région Ile-de-France met également en place un dispositif d'évaluation de l'ensemble de ses Campus des métiers et qualifications dans lequel le Campus des métiers d'art et du design, Paris – Manufactures de Gobelins est engagé. Cette évaluation se traduit par la création d'un outil

d'évaluation commun aux différents campus permettant une évaluation in itinere (à mi-parcours, en 2025) et l'évaluation ex post (finale, en 2030).

Le Campus fera l'objet d'une évaluation, par le Ministère de l'Éducation nationale, et par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, tous les 3 ans pour son renouvellement de label Excellence.

Article 7 – Durée du partenariat

L'adhésion à la charte est conclue pour une durée de 4 (quatre) année. Elle prend effet le jour de sa signature par le partenaire et s'éteindra de plein droit à la fin de la durée précitée. Elle est renouvelable dans les conditions définies par le Comité d'Orientation Stratégique à l'issue du bilan du Comité de Pilotage permettant de faire le point sur le projet passé et les projets à venir. Le renouvellement fera alors l'objet d'un avenant spécifique précisant uniquement ces modalités.

Le Comité d'Orientation Stratégique (COS)

Le Comité d'Orientation Stratégique (COS) a pour mission de :

- Définir la (les) stratégie(s) à mettre en œuvre et l'(les)adapter
- Établir, phaser et contrôler le programme d'actions et affecter les moyens
- Valider puis évaluer le plan d'action élaboré par le Directeur Opérationnel sur la base des orientations stratégiques définies par le cos
- Évaluer les actions conduites

Il comprend les membres suivants :

- Un représentant de la région Île-de-France : la présidente de Région ou son représentant
- Un représentant des autorités académiques : le Recteur de l'Académie de Paris, Recteur de la région académique d'Ile-de-France, Chancelier des Universités ou son représentant
- Le directeur de l'établissement porteur : le directeur de l'Ensaama ou son représentant
- Le directeur de l'unité régionale de la Direction des entreprises, du commerce, de la concurrence, du travail et de l'emploi ou son représentant
- Le directeur du Mobilier national ou son représentant
- Deux représentants des structures membres du consortium :
 - Le directeur de l'EnsAD ou son représentant
 - L'administrateur général du CNAM ou son représentant
- Un représentant du Comité Colbert
- Au moins un représentant des entreprises partenaires
- Au moins un représentant des mécènes

Auront vocation à siéger pour avis au titre des personnalités qualifiées, un représentant du monde l'enseignement supérieur et de la recherche, un représentant de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, et un acteur ou expert étranger.

Il se réunit au moins une fois par an. Il est co-présidé par la Présidente de la Région et le Recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités.

Le Directoire du Campus

Un Directoire du Campus, instance de pilotage émanant du COS permettant de suivre au plus près la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le COS se réunit régulièrement, et à minima 3 fois par an. Ce Directoire sera composé des personnalités suivantes :

- Un Inspecteur général en charge des métiers d'art et du design
- Le Directeur de l'établissement support (Ensaama)
- Un représentant du Mobilier national
- Le Directeur Opérationnel
- Un représentant de la Région
- Un représentant des entreprises et/ou du Comité Colbert

Le Comité de Suivi (CDS)

Un Comité de Suivi (CDS), composé du Directoire et d'un représentant de la CDC se réunit deux fois par an. Ce comité de suivi aura pour objet de suivre la mise en œuvre du projet et notamment le niveau d'exécution budgétaire, l'avancement des opérations financées et le respect du calendrier prévisionnel.

Le Comité de Pilotage Stratégique (COFIL)

Le Comité de Pilotage Stratégique (COFIL) a pour rôle de :

- Préparer le programme annuel d'actions
- Suivre l'avancement des projets
- Organiser les missions et la composition des groupes de travail, dont la nomination des pilotes
- Mobiliser les co-financements utiles pour la mise en œuvre des projets.

Le COFIL est constitué des personnalités suivantes :

- Le Directeur de l'établissement porteur (directeur de l'Ensaama ou son représentant)
- Le Directeur Opérationnel du Campus
- Le Directeur de projet Campus des métiers et qualification de la Région Ile de France
- Le Délégué académique à la formation professionnelle, initiale et continue
- Le Délégué académique aux arts et à la culture
- Un Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) en charge des arts appliqués
- Un Inspecteur de l'Éducation nationale de l'enseignement technique (IEN-ET) en charge des arts appliqués
- Un représentant de chacun des membres du consortium
- Un représentant de chacun des établissements partenaires membres du Campus
- Un représentant de chacune des structures ou organisations professionnelles membres du Campus
- Un représentant de chacune des institutions culturelles ou organismes publics membres du Campus
- Un représentant de chacune des entreprises partenaires du Campus

Le COFIL est présidé par le directeur de l'établissement porteur. Il se réunit deux fois par an.

Le Comité Technique (COTECH)

Le **Comité technique** (COTECH) a pour rôle de mettre en œuvre le programme d'action arrêté par le COFIL et de coordonner l'avancement des groupes de travail.

Les groupes de travail sont composés d'un expert et de représentants des partenaires. Il sera demandé aux partenaires du campus de se positionner chaque année sur les différentes commissions lors de la première réunion annuelle du Copil.

6 groupes de travail sont proposés. Ils sont évolutifs.

- Stratégie de communication et valorisation de la filière

- Offre de formation – analyse de l’existant et développement des nouveaux cursus
- Insertion professionnelle
- Innovation pédagogique et transferts technologiques
- Projets transdisciplinaires et expérimentations
- Rayonnement international, partenariats et mobilités

Le COTECH est constitué des personnalités suivantes :

- Le directeur de l’établissement porteur (directeur de l’Ensaama ou son représentant)
- Le directeur opérationnel du Campus
- Le chef de projet Campus des métiers et qualification de la Région Ile de France (ou son représentant)
- Un représentant de l’académie de Paris
- Un représentant du Mobilier national
- Un représentant de chacun des membres du consortium
- Un représentant de chacun des groupes de travail constitués

Le COTECH est présidé par le directeur opérationnel. Sont également membres de ce groupe des experts appartenant au monde académique, économique ou institutionnel, ayant un intérêt pour le domaine du design et des métiers d’art. Le COTECH pourra faire appel à d’autres experts selon les besoins et au fil de l’avancement des projets. Il se réunit trois fois par an.

Le programme annuel d’activités sera suivi à l’aide d’un tableau de bord. L’évaluation consolidée des projets, des résultats et des performances atteintes sera présentée périodiquement au COPIL.

L’équipe de direction

Le Directeur du Campus est le **Directeur de l’établissement** porteur. Il est l’interlocuteur unique de la CDC. Il signe la convention de financement ainsi que les conventions spécifiques de reversement et s’engage au respect des obligations qui y sont contenues pour le compte des membres du consortium.

Placé sous l’autorité du Recteur de l’Académie de Paris, il préside le Comité de Pilotage du projet. Il travaille en étroite collaboration avec le DRAFPIC, délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue et avec le Directeur opérationnel. Ses missions sont les suivantes :

- Fournir un cadre méthodologique administratif de mise en œuvre du projet
- Proposer des évolutions stratégiques nécessaires à l’évolution du projet
- Préparer les axes de travail à soumettre au COS
- Suivre les missions confiées au Directeur opérationnel
- Assurer le suivi et la veille des principales actions nationales et internationales sur les thématiques en lien avec le projet.
- Prospector en lien avec le Directeur Opérationnel pour d’autres sources de financement (FSE, contribution directe de nouveaux partenaires).

Le **Directeur Opérationnel** du campus des métiers et des qualifications est nommé par le recteur d'académie après avis du COS, instance de gouvernance du campus des métiers et des qualifications.

Ses missions sont définies par une lettre de mission signée du Recteur de l'Académie de Paris, Recteur de la région académique d'Ile-de-France, Chancelier des Université, précisant son positionnement hiérarchique et fonctionnel. Il est placé sous l'autorité hiérarchique du Recteur de Paris et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'Ensaama, établissement support du campus. Il rend compte de son action devant le COS

En partage avec le Directeur du Campus et en étroite collaboration avec le DRAFPIIC, il rédige et accompagne le plan d'action en organisant avec les partenaires la stratégie et les actions du campus des métiers et des qualifications.

Ses missions sont les suivantes :

- Présenter et argumenter le plan d'action auprès des instances
- Impulser la stratégie arrêtée par le COS au sein des différentes instances et groupes de travail
- Structurer le campus des métiers et des qualifications pour accroître sa fonctionnalité et sa visibilité
- Informer les membres du campus, organiser et animer les instances et assurer la communication des informations
- Diriger les COTECH et s'assurer de la mise en place des groupes de travail
- Gérer les ressources matérielles et financières mises à sa disposition par l'établissement porteur pour l'exercice de sa mission et le fonctionnement du campus
- Fédérer les entreprises et les opérateurs de formation
- Participer à la recherche de nouveaux financements en liaison avec le Directeur du Campus
- Organiser et suivre la mise en œuvre des actions et la promotion du campus
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet conformément aux indicateurs prévus par l'accord de financement (Convention CDC/Ensaama - Annexe 7)

Logotypes Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts :

- Version identitaire : n°19/4.524.153



- Sa hauteur minimum est de 13 mm du haut au bas de l'hexagone
- Son espace de protection est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.
- Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

- Il existe un autre format : le logo carré : n°18/4.456.087



- Sa longueur minimum : 20 mm (du G de GROUPE au S de DÉPÔTS).
- Son espace de protection : il est intégré dans le logo (filet) et doit impérativement être respecté.
- Il ne doit être ni altéré, ni déformé. C'est un ensemble immuable.

- Marque et logotype de la Caisse des Dépôts : n°19/4.519.996



Ce logotype se caractérise par les éléments suivants :

- Le logo existe uniquement en version rouge (Pantone 485 C) ou en version noire (Pantone Black C)
- La taille minimale du logo est de 15 mm, ce qui préserve la visibilité et la lisibilité de la médaille.

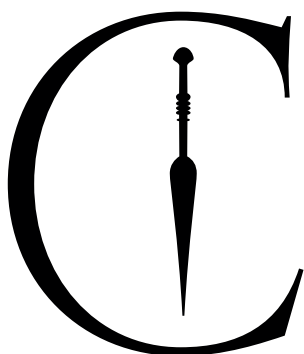
Marque et logotype du PIA n° 16/ n°4.275.371



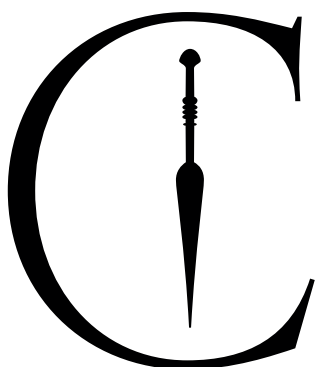
Logotypes du Campus :

Le Logotype est l'association du Monogramme et du nom complet du Campus (Campus Métiers d'Art & Design), pouvant être complété par la baseline « Manufactures des Gobelins — Paris ».

Il s'agit de l'utilisation principale du logotype, à privilégier lorsque les supports et formats le permettent. Il existe en trois variantes : version principale (A), version avec baseline (B) et version optimisée pour petite taille (C).

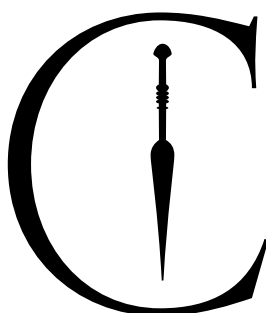


**Campus
Métiers d'Art
& Design**



**Campus
Métiers d'Art
& Design**

**Manufactures des Gobelins
— Paris**



**Campus
Métiers d'Art
& Design**

**Manufactures des Gobelins
— Paris**

Les Logotypes ne doivent être ni altérés, ni déformés. Ils doivent être protégés par une marge, un espace minimum entre le logo et les éléments environnants correspondant au quart de la hauteur du logotype. Attention, il ne s'agit pas d'un espacement fixe mais d'un espacement minimum.

Le Logotype principal (A) ne doit jamais être imprimé à une hauteur en dessous de 15 millimètres. Sa version avec baseline (B) ne doit pas être imprimé à une hauteur en dessous de 20 millimètres. Il ne s'agit pas d'une taille idéale mais de la taille minimale tolérée.

Le Logotype optimisé pour l'impression (C) ne doit jamais être imprimé à une hauteur en dessous de 10 millimètres. Il ne s'agit pas d'une taille idéale mais de la taille minimale tolérée.

Adhésion au Campus

Établissement/ Entreprise/ Structure/ Organisme/ Collectivité :

Représenté par :

Fonction :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Je déclare par la présente souhaiter adhérer au Campus d'Excellence des Métiers et des qualifications des métiers d'art et du design, Paris – Manufactures des Gobelins.

A ce titre, je déclare avoir eu connaissance de la Charte d'engagement qui décrit les actions à mener et le mode de fonctionnement du campus.

Le comité de pilotage stratégique du Campus est constitué de partenaires actifs qui ont émis leur volonté de contribuer à construction du plan d'action et à la mise en œuvre du projet du Campus de manière pérenne. Par la présente, je m'engage à y prendre part ou à y être représenté.

Au dos du présent document figure la liste des personnes qui représenteront la structure lors des différents comités de pilotage et/ou qui participeront aux groupes de travail

Fait à

le

Signature

(Parapher les pages de la Charte et faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

<p>Comité de pilotage</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Nom et Prénom du représentant :</p> <p>Fonction :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p>
<p>Stratégie de communication et valorisation de la filière</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Nom et Prénom du représentant :</p> <p>Fonction :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p>
<p>Insertion professionnelle</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Nom et Prénom du représentant :</p> <p>Fonction :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p>
<p>Offre de formation – analyse de l’existant et développement des nouveaux cursus</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Nom et Prénom du représentant :</p> <p>Fonction :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p>
<p>Innovation pédagogique et transferts technologiques</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Nom et Prénom du représentant :</p> <p>Fonction :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p>
<p>Projets transdisciplinaires et expérimentations</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Nom et Prénom du représentant :</p> <p>Fonction :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p>
<p>Rayonnement international, partenariats et mobilités</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Nom et Prénom du représentant :</p> <p>Fonction :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p>